

# Interreg Sudoe



**PROMOBIOMASSE**

European Regional Development Fund



*Modèle intégré  
de gestion  
durable du  
marché de la  
**biomasse**  
forestière en  
**circuit court**  
dans l'espace  
**SUDOE***

## PARTENAIRES



## Sommaire

1. Introduction .....	3
2. Le projet Promobiomasse. Interreg Sudoe .....	4
3. Le concept de « biomasse » applicable au projet .....	5
4. Concepto de Mercado de Circuito Corto aplicable al proyecto .....	5
5. La méthodologie de travail du Comité technique transnational .....	6
5.1. Point de départ .....	6
5.2. Ateliers de travail du Comité technique.....	9
6. Axes et mesures proposées par le Comité technique transnational .....	10
Axe 1 : Connaissance et catalogage de la ressource forestière dans chaque région. ....	10
Axe 2 : Gestion durable de la ressource forestière régionale .....	11
Axe 3 : Faciliter l'accès et la mobilisation de la ressource forestière régionale .....	12
Axe 4 : Coopération entre la propriété forestière publique et privée : Favoriser la gouvernance forestière et la constitution d'associations .....	14
Axe 5 : Promotion et soutien au secteur des entreprises forestières .....	14
Axe 6 : Création d'un réseau d'opérateurs de biomasse au niveau régional/Sudoe .....	16
Axe 7 : Promouvoir la certification de qualité du copeau .....	17
Axe 8 : Promotion d'installations témoin par le secteur public et privé .....	18
Axe 9 : Créer un modèle de circuit court au niveau régional .....	19
Axe 10 : Renforcement de l'acceptabilité sociale de la récolte forestière et de la biomasse énergétique d'origine locale .....	20
7. Bibliographie et références .....	22



## 1. Introduction

Le présent document réalisé dans le cadre des travaux menés par l'équipe technique de partenaires et associés du projet Promobiomas (SOE2/P5/E0755) est la concrétisation des ateliers de travail et autres tâches reprises dans le GT2 du projet «Élaboration et capitalisation du modèle intégré de gestion locale du marché de la biomasse forestière en circuit court sur le territoire SUDOE».

Ainsi, même s'il propose un certain nombre d'**Axes et mesures** pour le développement d'un **Modèle intégré** au niveau des régions qui participent au projet, ce document ne constitue ni ne vise à devenir un Plan stratégique ou une Stratégie de mobilisation de la biomasse pour l'ensemble du territoire Sudoe. Car un tel travail exigera d'adapter ensuite **le Modèle** aux différentes réalités (propriété forestière, espèces forestières, réglementations...) des régions qui intègrent le projet ou d'autres régions qui s'intègrent dans le territoire Sudoe.

L'idée à véhiculer dans le Modèle intégré est comment encourager et coordonner les différents **maillons et acteurs de la filière** forestière en général, et de la biomasse en particulier, pour tirer le meilleur parti de la biomasse forestière existante sur chaque territoire en vue de sa récolte et sa valorisation dans les projets d'énergie renouvelable à l'échelle locale.

En partant des **enjeux** identifiés par les partenaires dans le GT1 du projet et à travers une méthode participative basée sur des **ateliers de travail** avec des experts des régions participant à Promobiomas, on a élaboré le **Modèle** qui intègre des actions comme la gestion durable des forêts de l'espace Sudoe, la gestion et la commercialisation de la biomasse et la promotion de mesures de stimulation de la demande à l'échelle locale.

Le travail effectué dans les ateliers a été complété de documents stratégiques existants au niveau local et régional fournis par les partenaires.

Les expériences pratiques de mise en œuvre partielle du modèle à travers des projets pilotes dans les territoires participants (Navarre, Estrémadure, Catalogne, Portugal central, Pyrénées-Atlantiques et Sud Occitanie) ont permis d'ajuster et d'apporter des expériences pratiques et démonstratives à chacun des axes proposés dans ce modèle.



## 2. Le projet Promobiomasse : Interreg Sudoe

Le **Programme Interreg Sudoe** s'inscrit dans l'objectif européen de coopération territoriale intitulé « Interreg », financé par le biais d'un des fonds de la politique régionale européenne : le **Fonds européen de développement régional (FEDER)**. La période actuelle de programmation s'étale de **2014 à 2020**, et succède à deux générations précédentes : **Sudoe 2000-2006** et **Sudoe 2007-2013**.

Ce programme soutient le développement régional dans le sud-ouest de l'Europe, en finançant des **projets transnationaux** à travers le **Fonds FEDER**. Ainsi, il favorise la **coopération transnationale** pour traiter des problématiques communes aux régions de ce territoire, comme le faible investissement en recherche et développement, la faible compétitivité de la petite et moyenne entreprise et l'exposition au changement climatique et aux risques environnementaux.

Le projet **Promobiomasse** s'inscrit dans l'axe prioritaire 5, Environnement et efficacité des ressources, qui est l'un des cinq axes prioritaires du Programme Interreg Sudoe dont les objectifs sont :

1. Améliorer les méthodes de gestion du patrimoine naturel et culturel commun par la mise en réseau et l'expérimentation conjointe.
2. Renforcer la coopération des gestionnaires d'espaces naturels du Sudoe par le développement et la mise en œuvre de méthodes partagées.

**Promobiomasse** est un projet de coopération transnationale qui vise à dynamiser le marché énergétique de la biomasse forestière sur le territoire SUDOE (sud-ouest de l'Europe), en développant un modèle de gestion de l'offre et la demande qui applique le concept de « circuit court » et surmonte les problèmes actuels : déstructuration de l'offre, petitesse de la propriété forestière, méthodes de récolte peu efficaces, méconnaissance et insuffisance de la demande.

Le projet **Promobiomasse** a impliqué différents acteurs de la chaîne de valeur du marché de la biomasse en circuit court des territoires, ainsi que des experts dans les trois domaines de travail : gestion et mobilisation de la ressource, commercialisation et promotion de la demande.



### 3. Le concept de « biomasse » applicable au projet

Le projet PROMOBIOMASSE est axé sur la biomasse végétale d'origine forestière et propose le travail en réseau pour développer un modèle intégré de gestion durable de la biomasse forestière en circuit court applicable aux zones de montagne de l'espace SUDOE.

### 4. Le concept de « marché de circuit court » applicable au projet

Quand on parle de circuits courts de commercialisation dans le secteur alimentaire, on pense aux formes de commercialisation des produits agroalimentaires avec un seul ou aucun intermédiaire entre production et consommation.

À cette condition s'ajoutent d'autres principes de base qui s'avèrent essentiels dans la conception de ces formes de commercialisation.

D'un côté, l'établissement de relations basées sur la connaissance et la confiance entre deux parties, producteur et consommateur, et de l'autre, l'engagement de viabilité économique des exploitations basé sur une répartition plus équitable de la valeur ajoutée des produits.



## 5. La méthodologie de travail du Comité technique

### 5.1 Point de départ

Les territoires participant au projet **Promobiomasse** sont confrontés à un enjeu commun: comment développer une gestion forestière durable sur un plan environnemental et économique, qui permette de maintenir et d'améliorer le patrimoine forestier tout en générant des revenus à la population locale?

Le projet relève ce défi par un travail en réseau pour développer un modèle de gestion de la biomasse forestière intégrant l'ensemble de la filière, l'offre et la demande, dans une approche de circuit court, similaire à celle mise en place pour les produits agroalimentaires locaux comme décrit dans le point précédent.

Le point de départ est celui d'une analyse AFOM élaborée par l'ensemble des partenaires. Les premières conclusions sont les suivantes :

## Faiblesses

- Une part importante des forêts du SUDOE sont dénuées de valeur ligneuse. Actuellement, leur gestion et leur entretien sont coûteux pour leurs propriétaires, aussi bien publics que privés, ce qui entraîne un manque de travaux de nettoyage et d'éclaircie et augmente considérablement les risques d'incendie dans certaines zones.
- Les systèmes traditionnels d'enchères employés par les propriétaires forestiers publics ne répondent pas aux caractéristiques d'une récolte à destination de la biomasse.
- Dans bien des cas, les propriétaires du patrimoine forestier ne disposent pas des ressources techniques et administratives pour une bonne gestion forestière.
- Bon nombre des régions forestières du SUDOE présentent une accessibilité très limitée ou insuffisante pour la réalisation des travaux forestiers, ce qui limite les zones potentiellement intéressantes pour la récolte.
- Il existe actuellement une faible mécanisation dans la récolte forestière.
- Le marché de la biomasse forestière est insuffisamment développé du point de vue de la demande, souvent faute d'information et de connaissance des utilisateurs publics et privés potentiels.
- Le marché de la biomasse forestière est insuffisamment développé aussi du point de vue de l'offre, car celle-ci est très fragmentée et n'est pas suffisamment organisée, ce qui ne garantit pas aux acheteurs un approvisionnement continu dans le temps et avec des standards de qualité.

## Menaces

- Les effets du changement climatique peuvent accentuer les risques d'incendies forestiers si les forêts ne sont pas gérées et entretenues correctement.
- Le dépeuplement des zones rurales et de montagne est une situation critique dans plusieurs régions du SUDOE.
- Les changements dans la politique de soutien aux énergies renouvelables dans certains pays du sud de l'Europe ont freiné le développement du marché de la biomasse.

## Atouts

- La quasi-totalité des régions du SUDOE bénéficient d'une surface importante de forêts susceptibles d'être mis à profit pour une utilisation énergétique de la biomasse.
- Il existe des expériences réussies de création de marchés locaux de biomasse forestière intégrant l'offre et la demande, qui ont démontré leur viabilité.
- L'activité forestière est une activité traditionnelle dans plusieurs territoires du SUDOE. De ce fait, il existe une base importante de petites entreprises qui exercent cette activité, réparties sur le territoire.
- La biomasse forestière est une ressource durable. En appliquant une gestion forestière durable, on garantit une ressource utilisable à long terme et capable de couvrir une part importante des besoins énergétiques de chauffage d'une bonne partie du territoire SUDOE.

## Opportunités

- La communication de la Commission relative à la « Stratégie de l'UE en matière de chauffage et de refroidissement » – COM(2016) 51 final, prévoit la climatisation efficace et durable comme une priorité claire pour l'UE. Elle propose le développement des sources d'énergie renouvelables dans le chauffage urbain et le soutien aux autorités locales dans l'élaboration des stratégies de promotion des sources d'énergie renouvelables en matière de chauffage et de refroidissement.
- Les activités forestières constituent un des éventuels « gisements d'emploi » qui peuvent être développés dans de nombreuses zones rurales et de montagne du SUDOE confrontées à des processus graduels de dépeuplement. Ces activités peuvent être capitales pour le maintien de l'économie locale et de la population.
- Il existe des techniques et machines forestières qui optimisent les travaux et la récolte forestière, qui facilitent le travail dans la forêt et améliorent la rentabilité.
- Le travail en réseau transnational (Espagne-France-Portugal) permettra d'identifier les meilleures pratiques, tant dans le développement de l'offre que de la demande de Biomasse et facilitera le développement de modèles de gestion transférables à la grande majorité des territoires du SUDOE.
- Maintes régions du SUDOE disposent déjà de stratégies de promotion de la biomasse (par ex. la Catalogne, la Navarre, l'Estrémadure, l'Aquitaine...), comme source d'énergie renouvelable et de développement économique régional.
- L'Objectif 7 de Développement Durable de l'Agenda des Nations Unies 2030 est de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



## 5.2. Ateliers de travail du Comité technique

Le **Comité technique transnational** du projet **Promobiomasse** a été l'organe consultatif pour l'élaboration et la mise en commun, entre les différentes régions participant au projet, des mesures et actions qui, selon l'avis de ces experts, doivent être prises en compte pour la mise en place d'un marché local de la biomasse en circuit court.

L'importance des Comités techniques transitionnels réside dans le fait d'aborder le Modèle Sudoe de manière conjointe, en comblant les différences entre les différentes régions et en apportant des solutions diverses qui peuvent avoir déjà été testées et développées, avec de bons résultats, par les experts d'une région.

À cet égard, le **Modèle** contient la problématique de l'ensemble des régions, si bien que les solutions proposées peuvent être adaptées à chaque réalité régionale.

Avec les résultats du travail, les propositions résultant des deux ateliers du Comité technique transnational et l'analyse des stratégies, plans et aides existant dans les régions participantes, il a été élaboré un Modèle intégré de gestion durable du marché de la biomasse forestière en circuit court dans l'espace SUDOE qui a été présenté aux experts lors du troisième atelier de travail à **Solsona (Espagne) le 18 juin 2019**.

Le point suivant énonce les Axes et mesures proposées par le Comité technique transnational.



## 6. Axes et mesures proposées par le Comité technique transnational :

NASUVINSA : [www.youtube.com/watch?v=wweX\\_65mPFQ](http://www.youtube.com/watch?v=wweX_65mPFQ)

CCPL : [www.youtube.com/watch?v=hfOd\\_tAGc6s](http://www.youtube.com/watch?v=hfOd_tAGc6s)

CTFC : [www.youtube.com/watch?v=NDJIsipG5oA](http://www.youtube.com/watch?v=NDJIsipG5oA)

AGENEX : [www.youtube.com/watch?v=haK\\_aF7Eu1E](http://www.youtube.com/watch?v=haK_aF7Eu1E)

ENERAREA : [www.youtube.com/watch?v=CoqxhRzGeuc](http://www.youtube.com/watch?v=CoqxhRzGeuc)

COFOR64 : [www.youtube.com/watch?v=97VTd9jWBS](http://www.youtube.com/watch?v=97VTd9jWBS)

### AXE 1. Connaissance et catalogage de la ressource forestière dans chaque région

#### Description

Produire des informations actualisées et disponibles pour tout le secteur à l'aide de systèmes d'information géographique et l'application de nouvelles technologies et d'autres systèmes d'information existants dans les différents pays et régions.

Le contenu de ces applications devrait fournir des informations actualisées et transparentes sur les aspects suivants : Existence, disponibilité du bois par qualité et par produit. Surface plantée. Espèces et croissances. Plans d'aménagement forestier. Infrastructures d'accès et de stockage. Capacité de production. Prévisions de coupe. Flux du marché. Évolution des prix...

## Mesures proposées

**Mesure 1.1** : Échange d'informations sur les applications existantes.

**Mesure 1.2** : Développement de systèmes géo-informatiques référencés d'identification et de suivi des massifs forestiers et des infrastructures d'accès.

**Mesure 1.3** : Développement de systèmes rapides et fiables de mesure des exploitations forestières.

**Mesure 1.4** : Développement d'applications informatiques et de sites web de consultation publique qui proposent des informations utiles pour la planification, la gestion et la commercialisation de l'exploitation forestière.

## AXE 2. Gestion durable de la ressource forestière régionale

### Description

Il importe d'améliorer l'image aux yeux de la société sur la perception de la gestion forestière durable, notamment des exploitations forestières, et de diffuser les valeurs de cette gestion, ainsi que des produits dérivés en raison de leur caractère naturel, durable, renouvelable et recyclable, essentiels pour la transition vers la bioéconomie, y compris l'exploitation durable.

L'exploitation forestière des ressources est parfaitement compatible avec leur conservation. La viabilité environnementale doit être aussi économique et sociale. Environnementale, en assurant une bonne conservation de la diversité biologique ; économique, en assurant des revenus pour les propriétaires forestiers et l'industrie ; enfin sociale, grâce à la création de postes de travail et au maintien de la population rurale.

La **gestion forestière** implique un certain nombre d'activités variées : sylviculture, évaluation et conservation des richesses forestières et biodiversité, contrôle de la croissance des espèces, planification et aménagement des forêts, préparation et gestion des sols et ressources en eau, nettoyage, plantation et régénération des espèces, mobilisation du bois, contrôles de production et rendement durable ; prévention des feux, ravageurs et maladies, etc.

### Mesures proposées

**Mesure 2.1** : Renforcer, par les autorités publiques de chaque région, la gestion forestière durable, la création de postes de travail et le rééquilibrage territorial, selon des critères de coopération durable avec les propriétaires forestiers, publics et privés.

**Mesure 2.2 :** Favoriser le développement de plans d'aménagement forestier et de gestion durable pour les forêts publiques et privées sur tout le territoire Sudoe. Le promoteur de ces plans de gestion durable doit être le propriétaire.

**Mesure 2.3 :** Établir un plan de promotion pour la double certification forestière (PEFC, FSC, ou autre). En établissant des certifications homogènes au niveau du Sudoe. Soutien au concept de certification forestière, en l'incluant dans tous les cahiers des charges de marché.

**Mesure 2.4 :** Amélioration des modèles sylvicoles pour les différents types de massifs et espèces dans les différentes régions. Compte tenu de leur adaptation aux conséquences du changement climatique, des demandes du marché, etc.

**Mesure 2.5 :** Étudier la possibilité de produire des cultures énergétiques forestières dans les milieux où cela est possible.

**Mesure 2.6 :** Établir des mesures de contrôle et prévention des ravageurs et maladies à l'échelle régionale.

**Mesure 2.7 :** Réaliser une évaluation de la gestion forestière durable par l'intermédiaire d'organismes de certification et contrôle. Régionaux ou nationaux (cela diffère selon les pays).

**Mesure 2.8 :** Compte tenu de ce qui précède, assouplir la réglementation encadrant la récolte pour les propriétaires. Simplification et modernisation des enchères. Modifier la législation et les règlements forestiers pour favoriser le développement de nouvelles formes de vente de bois.

### **AXE 3. Faciliter l'accès et la mobilisation de la ressource forestière régionale**

#### **Description**

Pour assurer la gestion et la valorisation optimale de la ressource forestière dans les régions du Sudoe, l'administration doit, en collaboration avec les propriétaires forestiers, assurer l'existence d'un réseau d'infrastructures forestières qui facilite la mobilisation des ressources de manière économiquement viable, et mettre en place les moyens pour l'actualisation régulière de l'information sur les infrastructures forestières existantes et leur état de conservation et utilisation.

Cet axe prévoit également les aides pour la mécanisation et la technification de la gestion.



### Mesures proposées

**Mesure 3.1 :** Créer un Fonds forestier régional pour encourager et investir dans les infrastructures.

**Mesure 3.2 :** Dotation et révision des lignes d'aides publiques aux propriétaires forestiers pour la mise en œuvre et l'entretien des infrastructures d'accès et de stockage.

**Mesure 3.3 :** Adapter les investissements existants pour la création d'infrastructures de collecte de biomasse forestière. Dans les situations de montagne où il n'est pas possible d'amener le camion pour collecter la biomasse, créer un accès aux broyeurs pour faciliter la logistique de collecte de biomasse.

**Mesure 3.4 :** Promouvoir l'installation de places de dépôt dans la forêt, pour le stockage, le chargement et éventuellement le broyage du bois sur site et dans de bonnes conditions.

**Mesure 3.5 :** Favoriser l'intégration d'innovations pour la récolte et les travaux forestiers en zones de montagne dans le but de réduire l'impact environnemental et d'améliorer la sécurité des ouvriers, comme la technologie des câbles portables ou encore l'utilisation de ballons dirigeables ou de matériel spécial pour les zones de montagne, grâce à l'information, la formation et aux aides.

**Mesure 3.6 :** Faciliter la coordination inter-administrative pour l'autorisation et la réalisation et l'amélioration des infrastructures forestières.

**Mesure 3.7 :** Anticiper et soutenir les modifications législatives nécessaires pour le transport du bois rond par route. Augmenter le tonnage autorisé pour le transport forestier par route et coordonner afin qu'il soit compatible entre les différentes régions du Sudoe. Considérer le transport de bois comme spécial car il permet ainsi d'augmenter le chargement et la longueur du véhicule (afin de réduire les coûts et l'émission de gaz et d'augmenter la compétitivité).

## **AXE 4. Coopération entre la propriété forestière publique et privée : Favoriser les regroupements forestiers et la constitution d'associations**

### **Description**

Une des faiblesses observées dans la propriété forestière de l'espace Sudoe est le morcellement de la propriété, qui ne permet parfois pas de bien gérer et de valoriser les forêts en termes de viabilité environnementale et économique. Cet axe énonce les mesures proposées par les propriétaires forestiers pour aborder et dépasser les faiblesses qui entraînent cette fragmentation.

### **Mesures proposées**

**Mesure 4.1 :** Créer des cadres de rencontre et forums de participation entre les acteurs forestiers publics et privés.

**Mesure 4.2 :** Promouvoir les groupements forestiers pour aborder le problème de la fragmentation de la propriété, encourager la gestion et de la commercialisation mutualisées.

**Mesure 4.3 :** Favoriser la mise en place et faciliter le fonctionnement de ces associations avec des incitations publiques.

**Mesure 4.4 :** Établir des méthodologies d'évaluation des propriétés forestières pour favoriser le regroupement forestier et les accords entre les propriétaires.

**Mesure 4.5 :** Promouvoir la coordination inter-administrative et réévaluer l'équilibre des aides publiques entre l'agriculture et la sylviculture.

Intégrer la notion d'un technicien qualifié pour réaliser la planification conjointe et la maîtrise d'œuvre.

**Mesure 4.6 :** Étudier la possibilité de lancer dans les régions Sudoe des subventions relatives à une gestion intégrale des forêts incluant des opérations d'amélioration en vue de la prévention des incendies, la lutte contre la désertification et le changement climatique.

## **AXE 5. Promotion et soutien au secteur des entreprises forestières**

### **Description**

Le secteur des entreprises du bois, secteur stratégique au niveau européen pour son rôle dans le développement rural, l'économie circulaire et la lutte contre le changement climatique, pose actuellement des défis de croissance, de modernisation et d'adaptation aux nouvelles exigences du marché, indispensables pour assurer la compétitivité des entreprises et leur pérennité future.

La petite taille que présentent les entreprises de la filière bois et de première transformation, rend indispensable l'appui de l'administration pour relever ces nouveaux défis et la collaboration entre entreprises pour combler les déficits liés à la fragmentation excessive du secteur.

Les entreprises participant aux tables rondes du Comité technique transnational du projet Promobiomasse font le pari d'encourager au niveau de chaque région du Sudoe les mesures suivantes pour la croissance et le renforcement du secteur.

### Mesures proposées

**Mesure 5.1 :** Maintenir et améliorer les aides directes pour le secteur forestier et l'industrie de 1<sup>ère</sup> transformation. Se doter d'un budget pour les aides aux travaux forestiers en lien avec la demande. Révision budgétaire annuelle. Intégrer différents appels à propositions. Accélérer les campagnes d'aide.

**Mesure 5.2 :** Étudier l'inclusion d'aides PDR (aides de montagne) pour les entreprises de services forestiers et la création d'emploi, et le transfert de mesures agricoles dans le milieu forestier.

**Mesure 5.3 :** Élaborer un plan de formation forestière qui implique tous les acteurs du secteur ensemble et développer un plan d'emploi et de nouvelles possibilités commerciales sur le territoire Sudoe.

**Mesure 5.4 :** Promouvoir la recherche, le développement et l'innovation (RDI) dans la gestion intégrée des exploitations forestières (mécanisation des travaux en forêts). Favoriser un réseau d'acteurs divisés par thématique, intéressés par une collaboration en RDI dans tout l'espace Sudoe.

**Mesure 5.5 :** Élaborer un plan d'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur du bois, en introduisant des primes à l'investissement, la diversification et la création d'emploi.

**Mesure 5.6 :** Créer des lignes de financement régionales spécifiques afin que les entreprises du bois énergie puissent investir dans des projets de services énergétiques, avec des lignes spécifiques pour financer des investissements ou des études.

**Mesure 5.7 :** Promouvoir et subventionner les équipements et les technologies permettant d'assurer la production d'un combustible de biomasse de qualité.

- Granulométrie : broyage, criblage, tamisage et dépoussiérage.
- Humidité : Matériaux de mesure de l'humidité.
- Poids...
- Classification des produits du bois : Séparateurs pour l'aspiration des métaux ferreux et non ferreux.

**Mesure 5.8 :** Créer des lignes de subvention spécifiques pour les investissements des entreprises du bois énergie, telles que les cribleurs, les camions pneumatiques, et d'autres machines spécifiques.

## AXE 6. Création d'un réseau d'opérateurs de biomasse au niveau régional/Sudoe

### Description

Les entreprises forestières ou de la filière bois n'exercent pas toutes dans le sous-secteur de la biomasse. Ce sous-secteur exige également une spécialisation, aussi bien dans le ou les produits proposés par les entreprises que dans le service au client. Si l'on veut fonctionner comme entreprise d'approvisionnement en énergie ou services énergétiques basés sur la biomasse, il faut se préparer à répondre aux exigences du marché.

Le Cluster de la biomasse de Catalogne, qui a vu le jour officiellement fin 2015 dans le cadre de la Stratégie de la Biomasse du gouvernement catalan, s'est imposé comme groupe de référence du secteur de la biomasse dans cette région. Actuellement, il est constitué d'une quarantaine d'entreprises, représentant 70% du secteur de la biomasse en Catalogne.

En s'inspirant de cette bonne pratique, le Comité technique transnational propose d'intervenir de la même manière dans les régions qui composent le projet **Promobiomasse**.

### Mesures proposées

**Mesure 6.1** : Création d'un portail web spécialisé dans la biomasse pour rapprocher l'offre et la demande du niveau régional. Un espace web de référence dans le secteur de la biomasse qui comprend toutes les informations à jour du secteur :

- Actualités et publications.
- Informations commerciales (annuaires).
- Informations sur le marché (installations, prix, statistiques).
- Aide et appel d'offres (feuilles).
- Législation et réglementation...

**Mesure 6.2** : Création de l'Observatoire sectoriel au niveau régional/Sudoe. Répertoire des entreprises et indicateurs socio-économiques et environnementaux de l'activité forestière (emploi, comptabilité forestière, réduction des émissions...).

**Mesure 6.3** : Avancer dans la création d'un cluster spécialisé ou d'une association régionale d'entreprises spécialisées en biomasse qui puissent couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur et même réaliser des projets conjoints.

**Mesure 6.4** : Promotion d'un réseau régional de centres logistiques qui jouent le rôle d'opérateurs de mobilisation de la biomasse régionale et locale partageant des ressources entre les différentes entreprises. Centres logistiques de référence régionale où le bois serait amené, trié et distribué. Ces centres logistiques devraient être situés à proximité du client.



**Mesure 6.5 :** Promouvoir les UTE (Unions temporaires d'entreprises) entre les installateurs de chaudière et les opérateurs de biomasse afin de répondre conjointement aux appels d'offres pour l'approvisionnement énergétique (avec biomasse forestière) ainsi que l'entretien des installations.

**Mesure 6.6 :** Promouvoir la certification avec chaîne de contrôle des entreprises pour obtenir des produits finis avec des certificats approuvés.

**Mesure 6.7 :** Étudier, promouvoir et encourager les formes de coopération entre les entreprises du bois énergie qui peuvent couvrir toute la filière forêt-bois depuis les montagnes jusqu'à l'entrée dans la chaudière avec un produit de qualité et la garantie de la provenance et de la gestion durable des forêts.

## **AXE 7. Promouvoir la certification de qualité du copeau**

### **Description**

Travailler sur la traçabilité, standardisation, normalisation et certification du copeau produit et commercialisé à l'échelle de chaque région et pour l'ensemble du territoire Sudoe, afin de rassurer les installateurs et consommateurs, en favorisant par la même une sécurité et transparence du marché, qui s'accompagnera d'une hausse de la demande et de la concurrence loyale entre les producteurs.

L'objectif du travail de cet axe est de transformer les copeaux fournis dans chaque région ou milieu en biocombustible certifié et d'accorder des facilités aux producteurs pour cette certification.

### **Mesures proposées**

**Mesure 7.1 :** Promotion des systèmes de certification existants dans chaque pays et au niveau européen entre les producteurs et consommateurs.

**Mesure 7.2 :** Promotion du bois kilomètre zéro certifié : Cette certification doit être envisagée sous trois aspects si l'on veut garantir la viabilité et la circularité.

- Que le copeau soit issu de forêts certifiées en gestion durable (PEFC, FSC ou similaire) ou avec un plan de gestion durable.
- Que l'on étudie également la distance entre le lieu d'extraction et le lieu de consommation en raison de son incidence sur « l'empreinte carbone ».
- Que l'on certifie et/ou caractérise la qualité du copeau si on veut le percevoir comme un combustible garanti.

**Mesure 7.3 :** Promouvoir la certification de chaîne de contrôle.

**Mesure 7.4 :** Informer les consommateurs et acheteurs sur les qualités / caractéristiques qu'ils doivent exiger auprès de leurs fournisseurs de biomasses pour éviter les pertes de rendement, les dysfonctionnements de chaudières ou le non-respect des émissions exigées dans certains environnements.



## **AXE 8. Promotion d'installations témoin par le secteur public et privé**

### **Description**

Le processus de développement de la biomasse comme source d'énergie alternative impose d'avancer vers une promotion réelle des installations existantes par le secteur public comme exemple transférable. Une pratique positive est de réaliser, sur la base de chaudières existantes, des actions pilotes démonstratives des connaissances actuelles, une évaluation de leur fonctionnement et de leur rendement ainsi qu'une amélioration continue de celles-ci à travers des processus continus de démonstration et d'évaluation.

En complément, l'administration doit favoriser les changements dans les approvisionnements énergétiques au niveau des installations privées, résidentielles et/ou industrielles.

### **Mesures proposées**

**Mesure 8.1 :** Développement législatif au niveau européen, régional et national pour la promotion des installations de biomasse.

**Mesure 8.2 :** Création d'un groupe d'évaluation pour la mise en œuvre et le suivi de nouvelles installations, avec des experts dans les différents maillons de la chaîne qui puissent fournir toute l'information et l'expérience pour que tous les nouveaux projets soient menés avec succès.

**Mesure 8.3 :** Création de lignes d'aides publiques pour remplacer le combustible fossile par la biomasse ou pour promouvoir de nouvelles installations basées sur le biocombustible, en encourageant au maximum la biomasse de proximité. Analyser l'impact direct et indirect des aides publiques aux installations.

**Mesure 8.4 :** Mettre en place d'autres mesures et primes régionales pour l'utilisation de la biomasse (déductions fiscales, ...).

**Mesure 8.5 :** Élaborer un plan de formation interne pour les responsables de l'administration et de collectivités locales afin de les aider dans le processus de transition.

**Mesure 8.6 :** Faire mettre en place des actions pilotes dans les bâtiments publics de diverses catégories (santé, administration, logement, industrie, etc.) par l'administration publique pour évaluer les résultats et recueillir les bonnes pratiques pour leur diffusion.

**Mesure 8.7 :** Élaborer des campagnes de promotion et d'information régionale sur des installations existantes pour les acteurs locaux et installateurs.

**Mesure 8.8 :** Travailler la promotion de l'utilisation de la biomasse dans diverses actions : Réglementation de construction, cahiers des charges, aides spécifiques, modifications législatives...

## **AXE 9. Créer un modèle de circuit court au niveau régional**

### **Description**

Il est nécessaire de travailler à la création d'un modèle de « circuit court » dans la biomasse, comme exemple de la mise en valeur des ressources existantes de proximité, pour changer le modèle énergétique vers une gestion responsable, partagée et analysée par tous les secteurs impliqués dans celui-ci.

### **Mesures proposées**

**Mesure 9.1 :** Analyser la situation de départ dans chaque région et élaborer une « feuille de route » avec la contribution de toutes les parties concernées pour optimiser les ressources régionales basées sur la biomasse.

**Mesure 9.2 :** Élaborer un plan d'action spécifique dans chaque région avec des mesures concrètes et exemplaires.

**Mesure 9.3 :** Associer les projets de changements de chaudières et de modèles d'installation avec la gestion locale de la biomasse des environs.

**Mesure 9.4 :** Supprimer les obstacles réglementaires et mettre au point des outils pour l'approvisionnement de biomasse entre entités locales proches.

**Mesure 9.5 :** Faciliter, par les autorités régionales, l'utilisation de la biomasse forestière à égalité de conditions avec d'autres sources d'énergie conformément à la Directive 2010/31/UE. (Article 2 – paragraphe 6, Energie provenant de sources renouvelables).

**Mesure 9.6 :** Promouvoir une industrie locale pour le développement de projets liés à la biomasse, leur maintenance et une gestion à proximité du consommateur final et avec toutes les garanties.

**Mesure 9.7 :** Offrir une formation spécifique aux installateurs et réparateurs de chaudière.

## **AXE 10. Renforcement de l'acceptabilité sociale de la récolte forestière et de la biomasse énergétique d'origine locale**

### **Description**

Il est important de travailler sur la pédagogie et l'éducation pour renforcer l'acceptabilité sociale actuelle de l'activité de récolte forestière et l'opportunité de valoriser la biomasse locale à des fins énergétiques.

Il faut travailler avec tous les secteurs, depuis les administrations jusqu'au grand public) et à tous les niveaux pour renforcer et évaluer les impacts positifs qu'une gestion forestière durable peut avoir sur la disponibilité et la qualité de la ressource, la création de richesse et d'emploi stable dans le milieu local.

### **Mesures proposées**

**Mesure 10.1 :** Création ou désignation d'un organisme à l'échelle régionale qui réunisse toute l'action d'impulsion de la gestion forestière et l'ensemble de ses exploitations, y compris de biomasse.

**Mesure 10.2 :** Expliquer la fonction de la forêt comme un tout : puits de carbone, réservoir de la biodiversité, production de bois, etc.

**Mesure 10.3 :** Créer un guide de la gestion durable des forêts, afin d'expliquer à la fois ses bénéfices économiques, environnementaux et sociaux. Communiquer à la population les fonctions des responsables forestiers sur le territoire : gardes, ingénieurs, bergers, chasseurs, menuisiers, et tous les acteurs impliqués dans la gestion forestière...

**Mesure 10.4 :** Évaluer les résultats et l'impact des plans d'action régionaux, notamment des études d'évaluation d'impacts des investissements et aides forestières, retours directs et emploi créé. Créer des documents pédagogiques sur les flux financiers entre la biomasse et le combustible fossile. Produire des rapports simples pour informer les administrations et le public cible.

**Mesure 10.5 :** Réaliser un suivi des indicateurs socio-économiques et environnementaux de l'activité forestière (comptabilité forestière, emploi, destination industrielle de la production forestière, profil des propriétaires forestiers...).

**Mesure 10.6 :** Promouvoir, par le biais de l'administration, le bois comme un matériau recyclable, biodégradable et renouvelable, car il est plus efficace, plus durable et moins polluant que d'autres produits utilisés de manière généralisée dans notre société, d'où l'intérêt d'augmenter son utilisation.

**Mesure 10.7 :** Éducation : Collaborer et définir des actions transversales avec les services d'éducation pour la mise en valeur du secteur forestier et de l'importance de l'entretien et de la préservation des forêts mais aussi de leur gestion et de la valorisation de cette ressource.

**Mesure 10.8 :** Création de campagnes institutionnelles et mise en place d'activités stables dans le temps (salons, expositions, annuaire d'entreprises,...) avec des informations aux différents niveaux du secteur et de la société, en insistant sur le changement de modèle énergétique, et sur les impacts positifs de la bonne gestion forestière.



## 7. Bibliographie et références

- 1. Bilan Énergétique de Navarre, 2006-2017**  
[www.navarra.es/home\\_es/Temas/Empleo+y+Economia/Energia/l-balancesenergeticosnavarra.htm](http://www.navarra.es/home_es/Temas/Empleo+y+Economia/Energia/l-balancesenergeticosnavarra.htm)
- 2. Agenda Forestier de Navarre**  
<https://gobiernoabierto.navarra.es/es/participacion/procesos/agenda-forestal-navarra>
- 3. Loi de transition énergétique Navarre**  
<https://gobiernoabierto.navarra.es/es/participacion/procesos/anteproyecto-ley-foral-cambio-climatico-transicion-modelo-energetico>
- 4. Stratégie de Biomasse de Catalogne**  
[http://icaen.gencat.cat/ca/plans\\_programes/estrategia\\_biomassa/](http://icaen.gencat.cat/ca/plans_programes/estrategia_biomassa/)
- 5. Plan de l'Énergie et Changement Climatique de Catalogne 2012-2020**  
[http://icaen.gencat.cat/ca/plans\\_programes/pecac/](http://icaen.gencat.cat/ca/plans_programes/pecac/)
- 6. Programme Opérationnel « Investissement pour la croissance et l'emploi » FEDER Catalogne 2014-2020**  
[http://fonseuropeus.gencat.cat/web/.content/80\\_fons\\_europeus/arxiu/2014\\_2020/PO\\_FEDER\\_CATALUNA1420\\_nov18.pdf](http://fonseuropeus.gencat.cat/web/.content/80_fons_europeus/arxiu/2014_2020/PO_FEDER_CATALUNA1420_nov18.pdf)
- 7. Certificat Biomasud**  
<http://biomasud.eu/es/>
- 8. Certificat PEFC**  
[www.pefc.es/pefc.html](http://www.pefc.es/pefc.html)
- 9. Certificat FSC**  
[www.fsc.org/](http://www.fsc.org/)

**10. Certification Navarre**

[www.navarra.es/home\\_es/Temas/Medio+Ambiente/Montes/Certificacion+forestal.htm](http://www.navarra.es/home_es/Temas/Medio+Ambiente/Montes/Certificacion+forestal.htm)

**11. Plan Forestier d'Estrémadure**

[http://extremambiente.juntaex.es/index.php?option=com\\_content&id=3609&Itemid=307](http://extremambiente.juntaex.es/index.php?option=com_content&id=3609&Itemid=307)

**12. Stratégie de Changement Climatique d'Estrémadure 2013-2020**

[www.observatorioclimatico.es/files/Estrategia%20de%20Cambio%20Climatico%20de%20Extremadura%202013-2020%20-%20definitivo.pdf](http://www.observatorioclimatico.es/files/Estrategia%20de%20Cambio%20Climatico%20de%20Extremadura%202013-2020%20-%20definitivo.pdf)

**13. Portugal : Plans et aides au niveau régional – Portugal :**

- Décret-loi 64/2017 du 12 juin.
- Le Conseil des ministres extraordinaire du 21 octobre 2017.
- Résolution de l'Assemblée de la République n° 73/2018.
- Résolution du Conseil des ministres n° 20/2013 du 10 avril.
- Résolution du Conseil des ministres n° 163/2017 du 31 octobre.
- Résolution du Conseil des ministres n° 116/2018 du 6 septembre.
- Solutions aux enjeux prioritaires-Portugal.

**14. Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse Française**

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Strat%C3%A9gie%20Nationale%20de%20Mobilisation%20de%20la%20Biomasse.pdf](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Strat%C3%A9gie%20Nationale%20de%20Mobilisation%20de%20la%20Biomasse.pdf)

**15. Forêt-Climat (France)**

[www.fao.org/forestry/17677-0487fe5e92920e358a0633ade128960db.pdf](http://www.fao.org/forestry/17677-0487fe5e92920e358a0633ade128960db.pdf)

# Interreg Sudoe



## PROMOBIOMASSE

European Regional Development Fund

[www.promobiomasse.eu](http://www.promobiomasse.eu)

[www.interreg-sudoe.eu](http://www.interreg-sudoe.eu)

### PARTENAIRES



Projeto cofinanciado pelo Programa InterregSudoeatravés do Fundo Europeu de Desenvolvimento Regional (FEDER)  
Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg Sudoe  
Proyecto cofinanciado por el Programa InterregSudoe a través del Fondo Europeo de Desarrollo Regional (FEDER)